

**Décisions prises lors de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
du 25 septembre 2018**

1. Préavis n° 09/2018 – Poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent

Au vote le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

D'approuver l'engagement d'un sapeur-pompier permanent, avec la fonction d'employé technique, et d'intégrer son financement au budget 2019.

2. Préavis n° 10/2018 – Budget 2019

Au vote le Conseil Intercommunal décide

D'approuver le budget 2019 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

Résultat du vote : 49 oui, 0 non et 5 abstentions

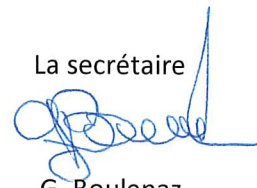
Le Président



C. Bosson



La secrétaire



G. Boulenaz

Affichage au pilier public du 27 septembre 2018 au 16 octobre 2018